

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJI REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 242

AMENDEMENT

présenté par

M. Ratenon, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 190, insérer les sept alinéas suivants :

« La défaillance du service public s'agrandit de jour en jour à Mayotte, faute d'investissement. En septembre 2020, le Défenseur des droits affirmait que les droits fondamentaux n'étaient « pas effectifs » sur l'archipel notamment du fait du « manque de soins ». En effet, Mayotte ne compte que 260 médecins pour plus de 320 000 habitants, et le nombre de lits d'hospitalisation disponibles représente à peine 40 % de la moyenne nationale. Depuis le cyclone Chido, la situation est alarmante.

« Face à ces constats, l'État s'engage à :

« – développer un plan pluriannuel d'investissement sur la santé notamment dans les équipements

« – rouvrir les maternités et engager un plan de recrutement de sages-femmes

« – accélérer la construction du deuxième hôpital annoncé dès 2019 par Emmanuel Macron et maintenir l'hôpital provisoire tant qu'il n'est pas opérationnel

« – garantir la santé publique pour toutes et tous, notamment en étendant l'aide médicale d'État (AME) à Mayotte

« – développer un pôle santé et l'offre de formation en santé à Mayotte »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es du groupe LFI-NFP souhaitent inscrire, en préalable au rapport annexé à cette loi, un ensemble d'engagements que doit prendre l'État pour reconstruire le système de santé mahorais.

L'offre de soins à Mayotte est insuffisante, et les Mahorais en subissent quotidiennement les conséquences. Bien avant le cyclone Chido, les alertes étaient nombreuses, et pourtant, rien n'a été fait. Alors que l'accès à l'eau est précaire et que son insalubrité favorise la propagation de maladies telles que le choléra, la diphtérie ou l'hépatite A, le système de santé mahorais reste fortement fragilisé, en raison d'un manque d'investissements structurels. Il y a urgence à y remédier, en pleine épidémie de chikungunya.

Mayotte ne compte que 260 médecins pour plus de 320 000 habitants. Le nombre de lits d'hospitalisation disponibles y représente à peine 40 % de la moyenne nationale, avec seulement 1,5 lit pour 1 000 habitants, contre 3,6 dans l'Hexagone. L'unique centre hospitalier de l'île est totalement saturé et ne peut répondre aux besoins croissants de la population. Les conséquences sanitaires sont alarmantes : près de la moitié des habitants renoncent à se soigner. Quant aux étrangers vivant à Mayotte, leur accès aux soins est encore plus restreint, l'Aide médicale d'État n'y étant pas appliquée. Cette situation a pour conséquence un système de santé dégradé, où les plus vulnérables sont laissés sans solution face à des besoins pourtant fondamentaux.

Nous saluons certaines mesures présentes dans ce rapport annexé, notamment la construction prioritaire d'un second site hospitalier, et les travaux pour moderniser le CHM de Mamoudzou. Néanmoins, ces mesures sont insuffisantes. Le directeur du centre hospitalier de Mayotte, Jean-Mathieu Defour explique ainsi que "la crise majeure du cyclone a entamé les forces vives de la santé, même si le projet de reconstruction de l'hôpital et d'un deuxième hôpital redonnera un second souffle, à chaque fois on retrouve notre souffle". Chido a balayé le calendrier prévu : il a fallu sécuriser le bâtiment, inondé à chaque fortes pluies, remettre en état les chambres. Plusieurs services comme la psychiatrie ont vu les locaux être rasés. A Mamoudzou, 70 % de la maternité auraient été totalement ou partiellement détruits par le cyclone Chido alors que la mortalité infantile explose à Mayotte. Le CHM pointe ainsi de nombreuses urgences : la création de logement pour les médecins remplaçants, la réouverture des maternités de Dzoumogné et Mramadoudou qui ne pourra se faire sans sage-femmes, l'ouverture de lits de médecins sur les sites du nord et au sud, etc.

La santé est un bien commun essentiel, qui doit répondre aux besoins réels de la population mahoraise. Des mesurées ne suffiront pas : l'État doit s'engager pleinement, à la hauteur de l'urgence et des attentes. Nous proposons donc de développer un plan pluriannuel d'investissement

sur la santé, d'étendre l'aide médicale d'Etat à Mayotte, de développer l'offre de soins et de formation en santé, de garantir la réouverture des maternités et le recrutement de sages-femmes.